

Jeûne de soutien à Marina Petrella

vendredi 28 décembre 2007, par [BOUNIOT Sophie](#) (Date de rédaction antérieure : 27 novembre 2007).

Justice. Pour protester contre l'accord donné par la justice française à l'extradition de l'ex-brigadiste, des membres de son comité de soutien cessent de s'alimenter.

Depuis une semaine, les collectifs de solidarité avec Marina Petrella - ex-membre des Brigades rouges menacée d'extradition - ont entamé un jeûne par roulement. L'ex-activiste italienne, actuellement incarcérée à la prison de Fresnes et son compagnon Ahmed sont, eux, en grève de la faim depuis le début du mois pour protester contre la décision de la cour d'appel de Versailles qui a autorisé cette extradition réclamée par les autorités transalpines (lire notre édition du 15 décembre).

détermination à empêcher la trahison de l'État français

« *Ce jeûne permettra de témoigner de notre détermination à empêcher la trahison par l'État français de ses engagements et à voir maintenir Marina Petrella sur le sol français, alors qu'un asile politique de fait lui a été accordé, concrétisé par un titre de séjour de dix ans* », explique-t-on ainsi dans son comité de soutien. La veille de Noël, Jean-François Pellissier, adjoint au maire du 13^e arrondissement, et Oreste Scalzone, ancien réfugié italien, ont cessé de s'alimenter. Le 25 décembre, Catherine Gégout, conseillère communiste de Paris, Albert Jacquard, le généticien, Geneviève Jacques, ancienne secrétaire générale de la Cimade, et Irène Terrel, l'avocate de Marina Petrella, leur ont succédé.

Arrêtée en août dernier à Argenteuil (Val-d'Oise), celle qui était devenue assistante sociale après quatorze ans d'exil, au vu et au su de tous dans l'Hexagone, avait immédiatement été placée sous écrou extraditionnel. Marina Petrella faisait, en effet, partie des douze anciens militants d'extrême gauche condamnés pour crimes de sang en Italie, dont Rome avait demandé l'extradition à la France, à de multiples reprises, et pour la dernière fois en octobre 2006. Jusqu'à très récemment, les gouvernements français successifs, de gauche comme de droite, avaient toujours opposé une fin de non-recevoir aux Italiens. C'était avant l'extradition de Paolo Persichetti, en août 2002, vécue « *comme un premier coup de massue* » par les réfugiés, et surtout l'avis favorable donné en juin 2004 à l'extradition de l'écrivain Cesare Battisti, qui avait pris la fuite avant d'être arrêté au Brésil, le 18 mars 2007. Tous avaient bénéficié de l'engagement de l'ancien président de la République, François Mitterrand, pris en 1985 : offrir aux réfugiés italiens des années de plomb une terre d'accueil contre leur renoncement à la « machine infernale » de la lutte - armée.

des personnalités politiques se joignent au mouvement

Quelques personnalités politiques se sont jointes au mouvement de soutien. Des élus communistes, notamment le député Patrick Braouezec et la sénatrice Nicole Borvo, ont réclamé « *sa remise en liberté* ». Dans un communiqué, la Ligue communiste révolutionnaire « *manifeste sa solidarité* » à Marina Petrella, « *ainsi qu'à ses proches et à tous les réfugiés italiens* ». Les Verts se sont également manifestés. Silence radio, en revanche, du côté des socialistes.

Le bras de fer judiciaire se poursuit

L'avocate de Marina Petrella, M^e Irène Terrel, avait refusé de venir entendre la décision de la cour d'appel de Versailles, le 14 décembre dernier, « *en signe de protestation contre cette mascarade de justice* ». L'avis favorable donné par cette juridiction à l'extradition de sa cliente est tombé comme un couperet attendu, et dénoncé. M^e Terrel a immédiatement annoncé son intention de se pourvoir en cassation contre cette décision. Si la haute autorité venait à confirmer le renvoi de Marina Petrella en Italie, le premier ministre signerait alors un décret d'extradition qui pourrait être attaqué devant le Conseil d'État et, plus symboliquement, devant la Cour européenne des droits de l'homme.

P.-S.

* Article paru dans l'Humanité le 27 décembre 2007.